

# EXTRAIT

*du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens*

Séance du 2 février 2023

Présidence de Monsieur Dylan Montefusco

## **Préavis N° 31-2022**

Centre sportif du Censuy

Délocalisation de la Pétanque, création d'un parc arborisé et adaptation du parking, demande d'un crédit d'étude

### CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 31-2022 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC pour la transformation de la parcelle N° 751 à l'Avenue du Censuy 36, comprenant un nouveau bâtiment pour la Pétanque Renanaise, le réaménagement d'une zone de stationnement, ainsi que la création d'un parc public réparti sur une surface d'environ 4'680 m<sup>2</sup>.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants ;

- Compte N° 3450.5030.2055 - Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque, (amortissements 30 ans) CHF 308'600.-;
- Compte N° 3100.5010.1080 - Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking (amortissements 20 ans) CHF 71'400.-.

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Etudes pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la pétanque) et en 20 ans (Etudes pour l'aménagement paysager, y compris parking), conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2022.

Le Président

Dylan Montefusco

La Secrétaire

Corrine Simon

